

11 juin : grève nationale

SNFOLC, SNETAA-FO, SNES, SNEP, CGT, SUD, SNCL, SIES

Abrogation de la réforme du collège!

des Lycées et Collèges

19 mai : grève majoritaire dans les collèges pour le retrait de la réforme.

20 mai : les textes paraissent au JO : une provocation sans précédent.

21 mai : les organisations syndicales SNFOLC, SNETAA-FO, SNES, SNUEP, SNEP, CGT, SNALC, SUD, SNCL, SIES dans une déclaration commune « demandent l'abrogation de ces textes, décret et arrêté, et la reprise immédiate des discussions sur l'avenir du collège. En tout état de cause, elles refusent de discuter des modalités d'application de cette réforme. » (déclaration commune du 21 mai). Ensemble elles représentent plus de 80% des personnels aux élections professionnelles.

Le gouvernement répond : « cette réforme se fera parce qu'elle est nécessaire »

L'opinion publique est hostile : d'après un sondage Odoxa réalisé pour iTELE, plus de 6 Français sur 10 se disent opposés à la réforme du collège. L'Académie des sciences, elle-même, vient de publier un avis qui constate « de graves manques dans les projets du Conseil Supérieur des Programmes en ce qui concerne l'enseignement des sciences ».

Quand l'immense majorité dit non, l'obstination vire à l'autoritarisme

Car les faits sont les faits. Cette réforme n'a rien à voir :

- avec l'égalité. L'autonomie qui la guide conduit tout droit à autant d'organisations, d'horaires, de contenus que de collèges !
- avec l'amélioration des résultats scolaires que ce soit en mathématiques, en français, ou dans n'importe quelle discipline d'ailleurs. Les élèves perdraient une demi-année d'enseignement disciplinaire sur les 4 ans de collège. Les EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires), obligatoires, financés par une ponction sur les enseignements disciplinaires, dont le contenu est par définition flou et défini localement ne sont sûrement pas le remède aux difficultés.

Cette réforme a tout à voir :

- avec la loi de refondation du 8 juillet 2013, dont elle découle, tout comme la calamiteuse réforme des rythmes scolaires. Selon V. Peillon, auteur de cette loi, « Cette réforme est préparée et demandée par l'ensemble gauche droite depuis de nombreuses années » : cet aveu fait litière des tentatives de récupération politicienne comme des amalgames gouvernementaux.
- avec le décret Hamon du 20 août 2014, abrogeant les décrets du 25 mai 1950, qui prétend nous imposer des réunions sans fin de conseils de niveaux, de cycles, école-collège, pédagogiques... tout cela pour définir les modulations locales des horaires et contenus, notamment des EPI. Une usine à gaz !

Cette réforme c'est l'austérité et le pacte de responsabilité

La suppression des classes bilangues et européennes c'est moins 1200 postes, la mort du latin représente la suppression de près de 1000 postes. Et l'accompagnement éducatif est supprimé dès la rentrée 2015...

Les progrès liés à la réforme du collège seraient comme les 60 000 postes annoncés en 2012 : ils sont invisibles!

Selon la Cour des Comptes elle-même, il n'y en a eu que 4750 dans le secondaire, et 12 784 emplois inscrits au budget 2014 n'ont pas été utilisés !

Alors que nous revendiquons l'augmentation de nos salaires, la ministre de la fonction publique, M. Lebranchu a osé déclarer le 27 mai en confirmant le blocage pour 2015 : « Plus que le point d'indice, il y a un besoin de reconnaissance ». Avec la réforme du collège, nous avons le mépris en plus !

L'intersyndicale a déposé un préavis de grève qui couvre tous les jours du mois de juin.

Le SNFOLC propose : assemblées générales partout dans les établissements (notamment le 4 juin, journée de mobilisation et d'information en direction des parents) pour discuter, préparer, organiser la grève. « Madame la ministre, nous exigeons l'abrogation de la réforme du collège ».

Pétition en ligne pour l'abrogation de la réforme du collège : www.unautrecollege2016.net

